RÉPONSE

AU MÉMOIRE DE M. NECKER,

CONCERNANT LES ASSIGNATS,

Et à d'autres objections contre une création qui les porte à deux milliards.

SI la ressource des assignats-monnoie est la seule qui puisse être employée avec succès à la libération des finances; — si cette ressource, sagement dirigée, peut seule remplir avec certitude les divers besoins auxquels il est indispensable de pourvoir; — si en même temps qu'ils opèrent des remboursemens nécessaires, ils suppléent à ses emprunts impossibles; — s'ils procurent à la nation une grande économie d'intérêts, sans qu'aucun individu en fasse le sacrifice; — si, remplaçant le numéraire enfoui, ils rendent aux capitaux de la nation leur activité; — s'ils placent à côté d'une immmense somme de biens à vendre, le moyen de [illegible]s acheter sans en avilir le prix; — s'ils servent en même [illegible] [illegible]ffermir la constitution, CE NE PEUT ÊTRE QU'EN [illegible] [illegible]NCE QU'ILS MÉRITENT.

[illegible] cette confiance est pour le moins [illegible] [illegible]u numéraire-métallique. Elle ne peut [illegible] les inquiétudes de l'ignorance, les attentats de [illegible]t personnel, ou de la perversité.

Plusieurs discussions approfondies, auxquelles on n'a en-

core répondu que par des assertions gratuites ou des craintes vagues, ne laissent plus de doutes sur la question. Il est évident qu'en soutenant la mesure des assignats-monnoie, on parle pour la constitution, pour le repos des familles, pour les vrais intérêts du commerce, des fabriques, de l'agriculture ; pour l'accélération du terme si desirable, où chacun jouira des bienfaits de la liberté.

M. Necker ne pense pas de même, il s'attache, dans son mémoire, répandu par-tout avec profusion, à combattre l'opinion d'une grande émission d'assignats.

M. Necker connoît toutes les ressources de la confiance ; mais ne jugeant pas que les assignats-monnoie puissent l'obtenir, il suppose leur discrédit

Il affirme *que la confiance dans les assignats, quoique le plus réel des papiers-monnoie qu'on puisse fonder, ne sera cependant jamais entièrement indépendante de la fluctuation des opinions* (1). Cette fluctuation lui paroît tellement naturelle, qu'en déclarant qu'il *ne voit encore en perspective qu'un accroissement successif d'assignats, qu'une addition inévitable aux 400 millions déjà créés* (2) ; il ne laisse pas d'avertir que *nous avons déjà une trop grande quantité de papiers-monnoie, qu'il l'a craint, que le temps l'a prouvé* (3) *que son discrédit est probable* (4).

Il semble que ce ne soit plus c[illegible]
du 6 mars, des assignats rappel[illegible]

(2) Page 3. du Mémoire, lu le 27 août 1790,

(3) Page 5.

(4) Page 8.

présentant avec eux, d'une manière *constante et générale, l'intérêt de tous les citoyens à la réalisation prompte et avantageuse des biens ;* intérêt *de l'évidence duquel résultoit les conséquences les plus heureuses* (1).

M. Necker vouloit alors leur préférer les billets de la caisse-d'escompte ; il avoit mis son cachet à l'arrêt de son prédécesseur, qui convertissoit les billets en *papier-monnoie ;* il ne pouvoit pas mieux qu'aujourd'hui prévoir la somme à laquelle il faudroit les porter ; il demandoit la faculté d'en exiger pour 40 millions de plus que la somme décrétée par l'assemblée nationale ; et cependant l'expérience s'élevoit manifestement contre ces billets ; ils perdoient six à sept pour cent, contre espèces ; les changes avec l'étranger déclinoient sans cesse ; on ne portoit rien à l'emprunt de 80 millions ; la contribution patriotique étoit frappée de stérilité ; on accusoit de toute part les billets de la caisse d'escompte. Le seul mémoire de M. Necker tendoit à les soutenir. S'il étoit incertain sur la quantité que la circulation pouvoit en supporter, il ne parloit d'aucune de ces conséquences désastreuses qui s'attachent au papier-monnoie, lorsqu'il tombe en discrédit ; et ceux-là étoient désignés comme ennemis de la caisse-d'escompte, confondue avec l'état, qui manifestoient leurs doutes sur la confiance dont ces billets avoient un si grand besoin pour être salutaires.

Cependant l'assemblée nationale décréta une création de

(1) Page 15 du mémoire, lu le 6 mars, à l'assemblée nationale.

400 millions d'assignats-monnoie; leur bon effet suivit immédiattement le décret. L'argent baissa de prix avec rapidité; les changes avec l'étranger, déjà améliorés sur l'espoir du décret, devinrent encore moins défavorables; le bénéfice qui invitoit à l'extraction des espèces cessa; l'emprunt, la contribution patriotique s'en ressentirent avantageusement. *Vous apprendrez, sans doute, avec intérêt*, disoit, peu de temps après, M. Necker, lui-même, à l'assemblée nationale (1), *que le crédit des billets-assignats s'annonce aussi bien qu'on pouvoit l'attendre.... Le trésorier de l'extraordinaire ne peut suffire à toutes les demandes qui lui sont faites de nouvelles parties de billets destinés à la circulations.* Enfin, sans ces assignats, le trésor royal auroit cessé tout service, ou ne pouvoit le continuer qu'au prix de sacrifices toujours plus grands.

Deux inconvéniens se manifestèrent. L'insuffisance de la somme décrétée, et la taille des billets, qui les rend ou incommodes, ou inadmissibles dans la partie de la circulation la plus active et la plus importante, celle où l'on a principalement besoin de petites sommes. Cet inconvénient a montré au peuple qu'on n'avoit fait encore rien pour lui dans la création des assignats; et le numéraire métallique continuant à se resserrer, par l'effet naturel d'une première cause, toujours subsistante, la légèreté ou la malice se sont hâtés de rejetter sur les assignats ce qui ne peut être attribué qu'à leur imperfection, et à des causes que rien ne surmontera, tant qu'on aura des inquiétudes sur la chose publique.

---

(1) Mémoire lu le 24 mai, page 5.

Telles sont les circonstances qui, aux yeux de M. Necker, se changent en *une expérience*, dont il se sert, non-seulement pour condamner une grande émission d'assignats, mais encore pour effrayer le public sur leur quantité actuelle.

Unissant ainsi sa voix à celle des écrivains qui ont cherché à les décrier, par toute autre intention que celle de combattre une erreur d'économie politique, il fait plus qu'eux, il demande qu'on multiplie la cause dont il développe les mauvais effets.

Il semble ignorer que le discrédit des assignats est notre plus grand danger ; que, s'il existe déjà, il ne peut être que l'ouvrage des ennemis de la révolution, de ceux qui affectent de méconnoître une vérité exprimée par M. Necker lui-même, lorsqu'il disoit à l'assemblée, *qu'il paroît impossible qu'elle ne trouve pas dans les biens du clergé, toutes dépenses payées, une grande augmentation de revenus et de moyens* (1). Tel est enfin le mouvement qui s'est rendu maître de la plume de ce ministre, que, dans tous les raisonnemens, dont les seuls mots de *billets territoriaux*, *d'assignats-monnoie*, seroient le correctif, on ne voit que *billets-monnoie*, *papiers-monnoie* : mots que les orgies du système, et les embarras des Américains libres, ont décrié parmi nous, comme si tous ces papiers se ressemmbloient.

Cependant la célébrité de M. Necker, l'espèce de culte religieux, long-temps rendu à son habilité en finance, donnent à son mémoire une importance qu'il n'auroit pas, s'il fût parti d'une toute autre main.

Il peut paroître incivil d'en montrer les erreurs au-

(1) Mémoire du 29 mai, page 16.

jourd'hui, que M. Necker s'est retiré du ministère; mais si, comme il n'est pas permis d'en douter, M. Necker a fait ce mémoire pour instruire, pour faire impression, pour arrêter une mesure dont il craint l'étendue, pourquoi laisseroit-on son mémoire sans réponse? Est-il bien sûr que pour une ame fière comme la sienne, le silence fût un égard?

D'ailleurs, pourquoi abandonnerois-je une question de cette importance? Je me suis attaché avec zèle, persévérance, et sans autres armes que celles de la raison, à présenter les assignats-monnoie sous leur vrai point de vue, à écarter de leur chemin tout obstacle injuste, ou fondé sur l'erreur, à rectifier l'opinion sur un papier qui, devenant monnoie, avoit à vaincre des préventions causées par de grands abus et des grands malheurs. J'ai peut-être hâté l'heureuse révolution qui a créé pour 400 millions de ces assignats. Plusieurs circonstances, toutes étrangères à leur essence, ont suspendu une partie de leurs avantages. On s'est servi de ces circonstances pour intimider l'assemblée nationale. J'ai continué le combat, et je ne dois pas me dissimuler que si les défenseurs des assignats l'emportent, il est possible qu'on essaye encore de troubler leur succès, et d'induire le peuple en erreur sur les causes qui peuvent déjouer les espérances les mieux fondées.

Je le répète, la défiance peut seule priver la nation du bienfait de l'émission des assignats, et cette défiance est INJUSTE. Mais au milieu de tant de passions et d'intérêts divers, comment la surmontera-t-on, si ce n'est en détruisant sans relâche les motifs sur lesquels on voudroit la fonder?

Je vais rétablir, contre le mémoire de M. Necker, la nécessité d'une grande émission d'assignats, montrer que ses scrupules ne doivent point arrêter des hommes d'état, et que le parti le plus désastreux, seroit encore celui où l'assemblée nationale céderoit aux craintes du ministre.

Je commencerai par énoncer l'importante considération, qui seule nécessite une grande émission d'assignats-monnoie; j'établirai la confiance qu'ils méritent; je prouverai que l'expérience, au lieu de condamner les assignats-monnoie, les a justifiés.

Je suivrai M. Necker dans ses observations relatives aux manufactures;

A la hausse du prix des denrées, et de la main-d'œuvre;

Aux salariés de l'état;

Aux besoins du trésor public, pour la solde des troupes, les attéliers de charité, etc.

A la quantité nécessaire de papier, et à l'équilibre avec le numéraire;

A la quantité des biens nationaux, et à leur vente;

A la morale, aux agioteurs, aux créanciers des créanciers de l'état, et aux citoyens porteurs d'assignats;

Enfin, je répondrai à d'autres objections produites dans l'assemblée nationale, ou dans quelques écrits, et je terminerai par des observations sur l'émission même, c'est-à-dire, sur ce que les circonstances exigent à cet égard.

§ PREMIER.

Considération importante

M. Necker a parlé, sans les définir, des *considérations* qui viennent se réunir à la *place du centre*.

Il en est une qui domine toutes les autres, et à laquelle on doit maintenant rapporter toutes les opérations de finance.

L'impôt n'a été jusques à présent que le signe de la servitude, que l'art de faire payer au peuple le luxe effréné de ses maîtres, et les écarts de leur ambition. Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'a reveillé jusqu'ici que des idées odieuses ; et si, à mesure qu'on approche d'un nouveau systême dans cette partie de la législation, qui touche immédiattement aux propriétés, l'impatience d'être délivrés du joug ancien, diminue le produit des impôts actuels.

D'autres causes, inutiles à décrire, contribuent encore à la diminution de la recette, et il en résulte que le mauvais état des finances s'agrave chaque jour, tant par la marche effrayante des intérêts et des dépenses, que par l'insuffisance, toujours croissante, des moyens d'y pourvoir.

Il viendra sans doute un temps où les citoyens, rappelés à leurs affaires, déployeront avantageusement pour le revenu public, une industrie que la liberté fécondera; mais ce

ce temps, marqué par le retour du calme dans les esprits, personne n'en peut fixer l'époque. Si, dans les plus petits états, les travaux de la liberté furent toujours contrariés, tantôt par ses ennemis, tantôt par ses amis même, on doit, à plus forte raison, s'armer de patience dans un empire où ses travaux mettent en mouvement une immense population.

Tant que cette position pénible durera, il faut s'attendre à voir la rareté du numaire la rendre plus pénible encore. L'effet ne cesse point avant la cause.

Cependant, au milieu de tous ces embarras, la nation ne fait pas grace de ses prochaines espérances ; elle veut que désormais les dépenses publiques ne l'appauvrissent pas ; elle veut que son tribut lui soit remboursé en bonheur et en prospérité. On se flatteroit en vain d'un attermoiement à cet égard ; sa fatigue, ses veilles, ses inquiétudes ne la reporteront pas vers le despotisme, mais elles augmentent son impatience de jouir des fruits de la liberté ; et d'ailleurs le revenu public seroit lui-même en défaut, si les impôts continuoient à engourdir l'activité et l'industrie du grand nombre.

Ces considérations, politiques et morales, sont aussi *financières*, pour me servir de l'expression de M. Necker. Elles se résument dans ce peu de mots : La dépense croît, la recette diminue, et l'on ne peut compter que sur des impôts sages et modérés.

Il est donc absolument nécessaire de réduire les besoins de tout genre, si, au milieu de cette situation laborieuse, l'on veut maintenir la foi publique.

On parloit de la nécessité de payer les créanciers de l'état, tant pour le respect dû à la justice, que pour ranimer la circulation, et par elle les affaires; il faut parler maintenant de la nécessité de les payer, pour réduire le plus possible la masse d'intérêt dont la nation se trouve grèvée. Et si, en lui faisant ce bon service, on satisfait en même temps à la justice et aux besoins de la circulation, l'œuvre sera parfaite sous tous ses rapports.

Nous ne sommes plus au temps où des secours d'argent et des attermoiemens avec les créanciers de l'Etat, ne coûtant qu'un intérêt de cinq pour cent, pouvoient être regardés comme une bonne opération en finance. Il faut enrayer sur la dépense des intérêts, si l'on veut que la foi publique soit maintenue.

Telle est enfin la position, tel est le besoin des finances, que si la nation n'avoit d'autre ressource que celle d'un papier-monnoie, dont le remboursement ne porteroit que sur de futures économies, il vaudroit encore mieux qu'elle y recourût, que de se fier à de coûteuses prolongations. Le papier-monnoie lui épargneroit des intérêts, et l'on pourroit en soutenir le crédit par une administration très-sage et très-sévère, tandis qu'une dépense continuelle d'intérêts risqueroit de surpasser les produits de la prospérité.

§. II.

De la confiance que méritent les assignats-monnoie.

La nation peut faire circuler, comme monnoie, un pa-

pier dont la valeur intrinsèque est aussi incontestable que celle du métal.

Si l'on vouloit répandre une nouvelle quantité de numéraire métallique, l'environneroit-on de défiance ? Non. Il faut donc que les assignats-monnoie soient accueillis comme le seroit une nouvelle quantité de numéraire métallique ; il faut qu'ils jouissent de la même confiance ; et pour prouver qu'ils la méritent, je prie qu'on me permette une fiction.

Une des parties de l'empire vient de perdre tout-à-coup ses habitans. Les propriétaires du sol ont disparu. Nul titre d'hérédité ou de substitution ne survit à cette catastrophe ; et la nation devient la maîtresse de ce sol, comme faisant partie de son domaine.

Il faut de nouveaux colons pour cultiver ces héritages. La nation ne veut pas les donner ; elle a besoin de les vendre, et même au plus haut prix. De-là naissent des lenteurs pour arriver à la dispositon de ces héritages la plus productive.

Cependant leur prix est incessamment nécessaire à la nation ; elle manque d'argent pour faciliter son commerce, ses fabriques, le paiement de ses impôts ; elle a des dettes échues à rembourser ; elle a même besoin qu'un numéraire abondant facilite la vente de ses nombreux héritages, devenus vacans.

On lui propose de donner des assignats sur le futur produit de la vente de ces héritages, et de les mettre en circulation forcée comme la monnoie. Leur existence, lui dit-on, ne peut pas être revoquée en doute ; leur valeur peut être plus ou moins grande, mais ils en ont une réelle, et toute

valeur peut être représentée. Ces assignats-monnoie auront donc une valeur incontestable, comme les louis et les écus, qui représentent la valeur du métal dont ils sont fabriqués.

On regarderoit comme un insensé celui qui, pour s'opposer à cette opération, allégueroit l'incertitude de la propriété des héritages ; car, quel autre propriétaire pourroit les réclamer ?

Il ne seroit pas plus sage de dire que les étrangers n'auront pas foi à cette nouvelle monnoie. La confiance des étrangers repose, comme celle des regnicoles, sur la nature des choses; ainsi les assignats ayant une valeur intrinsèque bien avérée, conviendroient par-tout où il y a réciprocité de paiement. On ne peut jamais payer qu'avec désavantage dans les pays où l'on est débiteur et jamais créancier. Mais ce rapport ruineux, s'il existe, dure peu, et d'ailleurs il n'est nullement fâcheux à rompre.

Enfin, toute défiance dans les assignats proposés ne pouvant être fondée sur rien, on ne la supposeroit pas même ; on compteroit sur l'effet constant de la vérité ; et d'autant plus que le grand nombre ne peut pas se tromper long-temps sur des choses aussi simples.

Les assignats-monnoie seroient donc résolus, et l'on regarderoit ceux qui chercheroient à les décrier comme déterminés par une opiniâtreté maladive, ou par quelqu'intérêt secret, totalement étranger à la chose publique.

Cette fiction est l'image de la reprise des biens ecclésiastiques et domaniaux, à cette différence près, que ceux-ci sont disséminés sur la surface de l'empire, tandis que j'ai sup-

posé une province entière devenue vacante. Il faudroit, pour que la nation fût dépossédée, que tout l'empire fût conquis; événement qui sans doute n'inquiète personne.

Dira-t-on, que si l'empire ne court pas le risque d'être conquis, le clergé peut rentrer en possession de ses biens ? Ce n'est pas du moins la crainte de M. Necker, puisqu'il a envisagé les assignats comme rappellant par-tout la RÉALITÉ *de leur objet*. En effet, cette crainte est une chimère; elle suppose, ou qu'on feroit banqueroute aux assignats, ou qu'on écraseroit le peuple d'impôts. Croit-on que cette contre-révolution soit possible ? N'est-il pas évident, quel que soit le parti qui domine en France, que le clergé ne peut plus rentrer dans ses jouissances ? Il est des choses qui, ne reposant que sur un base fragile, qui ne convenant à aucun systême politique, ne peuvent plus se relever du coup qui les a renversées; tels étoient les propriétés de l'église. C'est maintenant une porcelaine brisée, qu'il n'est plus possible de réparer.

Un assignat, sur les biens devenus nationaux, est donc une monnoie dont la valeur intrinsèque, est aussi certaine que peut l'être celle d'un louis ou d'un écu. Une de ces monnoies, peut être préférée à l'autre dans certains cas, mais on ne peut fonder entre l'une et l'autre, aucune différence à l'avantage du numéraire métallique, sur une défiance légitime contre les assignats.

On ne peut pas dire d'eux que leur discrédit *soit probable*; autrement il faudroit dire qu'il est probable que l'ignorance et la méchanceté, l'emporteront sur le bon sens et la raison [1].

---

[1] Les objections qui semblent omises ici, sont résolues dans le cours de cette réponse.

Il est donc évident que les assignats-monnoie méritent une confiance pleine et entière, et que leur remboursement étant certain, leur discrédit ne peut être que l'effet d'une politique de fripon pour dépouiller des dupes.

§. III.

L'expérience est, jusqu'à présent, en faveur des assignats-monnoie.

A quel signe peut-on reconnoître une trop grande abondance d'assignats ? C'est lorsque le prix des choses s'élève comparativement à la valeur qu'elles avoient avant l'existence des assignats. Or, rien de semblable n'est arrivé, et il s'en faut tellement, que l'on peut prouver au contraire, qu'à la rareté de l'argent, s'ajoute encore celle des assignats. Les immeubles et la généralité des marchandises, ont plutôt baissé qu'augmenté de prix ; il y a plus de vendeurs que d'acheteurs, plus d'empressement à vendre qu'à achetter. Loin que personne ait perdu une portion de sa fortune par le fait des assignats, ceux qui en sont porteurs, ont pu, et peuvent les employer dans beaucoup de choses qui leur promettent de grands profits, à l'instant où le royaume aura recouvré la tranquillité. Les denrées sont la seule chose qui n'ait pas sensiblement baissé de prix dans la capitale ; et par une raison bien simple, la consommation a peu changé. Les consommateurs absens ont été remplacés de plusieurs manières. L'agitation publique a même plus servi, jusqu'à présent, aux consommations, qu'elle ne leur a nui. Ainsi, on n'apperçoit encore aucun signe d'une trop grande abondance

d'assignats dans le rapport du prix des choses avec ce numéraire d'une fabrique nouvelle, et que la disette de notre langue nous fait appeller fictif, quoi qu'il ait toute la réalité qu'on puisse desirer dans le numéraire.

Mais, dit-on, et c'est l'objection constante de M. Necker, *le numéraire métallique, dont on ne peut se passer, est devenu plus rare depuis que les assignats sont dans la circulation. C'est l'effet du papier-monnoie, il chasse l'argent, etc.* Il faut, une fois pour toutes, éclaircir cette question.

Distinguons d'abord les temps de crises et de troubles politiques, de ceux où chacun repose en paix sous la sauvegarde de l'ordre public.

Si, dans les temps de paix, le papier-monnoie ne jouît pas d'une pleine confiance, l'argent s'en sépare. Il s'établit deux prix dans les choses, l'un contre l'argent, l'autre contre le papier. C'est un mal sans doute, par cela seul qu'il est variable, et qu'il trouble sans cesse les proportions.

Si le papier jouit d'une pleine confiance, et qu'il y en ait trop, c'est-à-dire, plus qu'il n'en faut pour les affaires, il arrive alors, ou qu'on l'éteint par le remboursement, ou qu'on envoie l'argent dans l'étranger, d'où il rapporte un tribut continuel de richesses; et dans ce cas, lorsqu'on a besoin qu'il revienne il reparoit bientôt, et à peu de frais, chez ses maîtres.

S'il y a trop peu de papier, il est recherché par préférence à l'argent, parce qu'il est plus commode, et l'argent ne s'en va pas.

S'il y a, ni trop, ni trop peu de papier, il se confond dans la circulation avec l'argent, et leur activité est égale; et quelquefois l'argent paroît rare, selon que les affaires du moment engagent, ou obligent, à l'envoyer dans l'étranger.

Voilà pour les temps de paix.

Voici pour les temps de troubles.

L'argent se resserre alors, qu'il y ait, ou qu'il n'y ait pas du papier-monnoie, et par une raison bien simple. La quantité de l'argent n'étant jamais égale, ni à beaucoup près, à celle de toutes les choses qu'il faut payer, il est nécessaire que la même pièce de monnoie serve successivement à plusieurs personnes; et comme chacun craint de ne pas la trouver au moment où il en a besoin, chacun cherche à faire une provision de pièces de monnoie, selon ses facultés, ses besoins et l'étendue de ses craintes.

A mesure que les troubles se prolongent, cette disposition augmente nécessairement, par la raison que personne ne se trouve mal d'avoir fait une provision d'espèces, tandis que ceux qui ne l'ont pas faite, ayant éprouvé ou de l'embarras, ou de la perte, ou des inquiétudes, cherchent à s'en mettre à l'abri. Bref, dans les temps de calme on cherche l'argent pour le faire circuler; dans les temps de troubles, on le cherche pour le mettre en réserve.

Le retour de la sécurité est le seul remède à cette disposition : jusqu'alors il est aisé de concevoir qu'elle croît sans cesse, indépendamment des effets de la cupidité et des mauvaises intentions, qui viennent aussi augmenter l'effroi de la rareté de l'argent.

Il n'est pas douteux que dans cette position, s'il n'y avoit aucun papier-monnoie, l'argent disparoîtroit avec un peu moins de promptitude; mais aussi la pénurie seroit plus grande, et les malheurs beaucoup plus menaçans. Dès qu'on la voit durer, l'argent tend à ne plus sortir que pour les besoins de première nécessité; les subsistances, toujours plus réduites,

réduites, peuvent finir par être le seul besoin qui entretient encore quelque circulation; et comme l'argent renchérit à mesure qu'il devient rare, ce fléau frappe tout entier sur la partie pauvre, parce qu'alors ses travaux sont toujours moins recherchés.

La question, dans ces temps extraordinaires, se réduit donc à savoir, si, pour le mince avantage de quelque lenteur dans le resserrement des espèces, il faut repousser le papier-monnoie; car s'il favorise la retraite des espèces, c'est en les remplaçant. Sous ce point de vue important, il n'y a pas un esprit éclairé et calculateur, qui ne desire une introduction de papier-monnoie, qu'on ne puisse pas thésauriser comme l'argent, afin de conserver le plus de travaux qu'il est possible.

Or, les papiers, dont on se servira, jouiront d'une confiance plus ou moins grande; et, selon le degré de cette confiance, la chose publique s'en trouvera plus ou moins bien; mais jamais aussi mal que si l'on étoit réduit à l'état actuel du numéraire métallique.

Mais sur quoi régle-t-on sa confiance dans le papier? D'abord sur la chose qui en garantit le remboursement; ensuite sur la dépendance où cette chose peut être des événemens politiques.

La chose est-elle bonne en elle-même, quelle que soit la tournure des événemens politiques? Le papier jouit d'une pleine confiance, jusques-là même qu'elle peut devenir un mal, parce qu'on est alors tenté de thésauriser le papier comme on thésaurise l'argent. C'est dans ce moment le cas des assignats-monnoie. Il y en a plus qu'on ne pense hors de la circula-

tion, à cause de l'intérêt qu'ils rendent, et de leur solidité; car, à moins d'avoir le cerveau malade, il faut convenir que la France résistera, par sa masse, aux chocs actuels, et que ne s'agissant, en dernière analyse, que d'une liberté un peu plus, ou un peu moins étendue, et jamais de l'esclavage, les biens ecclésiastiques, sur lesquels les assignats reposent, ne sauroient retourner sous leur ancien régime, et serviront toujours à éteindre les assignats.

Voilà pourquoi le prix des choses n'a point changé contre assignats; et si l'argent gagne (1) lorsqu'on en demande contre ce papier, c'est qu'il y a des paiemens auxquels les assignats ne peuvent pas servir, comme un louis ne peut pas servir à payer trois livres.

M. Necker a raisonné, dans son mémoire, comme si l'argent étoit une mesure commune et nécessaire à toutes les valeurs. Cela seroit vrai, si l'on ne pouvoit, en aucun cas, se passer d'argent; mais dès l'instant qu'on peut s'en passer, il n'a de valeur que pour les choses auxquelles il est absolument nécessaire.

Qu'est-ce qui donne à l'argent sa valeur? [2] C'est la circulation. Remplacez-le dans la circulation, ce n'est plus qu'un serviteur, dont les gages se proportionnent au reste d'utilité dont il peut être.

---

(1) Quelqu'un a dit, *l'argent gagne*, et *l'assignat ne perd pas*. Rien n'est plus vrai. Or, c'est un mal que l'argent gagne, il faut donc lui opposer l'assignat par-tout où l'on peut, puisqu'il sert à payer comme l'argent.

(2) La Fontaine disoit de l'or enfoui : *Mettez une pierre à la place, elle vous vaudra tout autant*. Moi je dirai : *Faites circuler une chose à la place, elle vous vaudra tout autant*. Observations *sur les deux modes de paiement, proposés pour acquitter les dettes de l'état, par un négociant, membre du club de 1789. Se vend chez Desenne, au palais royal, n°. 1 et 2.*

Or, si l'expérience a prouvé quelque chose à l'égard de l'argent et des assignats; c'est incontestablement, 1°. que la hausse de l'argent, pour certains besoins, n'a pas influé sur l'usage général des assignast; [1] 2°. que la cause qui resserre l'argent, est indépendante des assignats, puisque le prix des choses n'a pas changé; 3°. que l'argent n'est point généralement nécessaire; 4°. que toute la difficulté se réduit à établir un passage commode entre l'assignat et les petites sommes d'argent effectif dont le peuple à besoin; 5°. que la cause qui resserre l'argent, agissant toujours, le prix des choses s'aviliroit, et les travaux diminueroient de plus en plus, si les assignats ne remplaçoient pas l'argent.

§. IV.

Faut-il craindre les assignats relativement aux manufactures?

Quel est l'intérêt des manufactures? C'est de travailler. C'est l'intérêt du maître, c'est celui de l'ouvrier.

Deux choses peuvent arrêter le travail.

Le défaut de demande;

La disette d'argent.

Le défaut de demande est-il l'effet du défaut de consommation, occasionné par toute autre cause qu'une rareté d'espèces? Le remède est étranger à la question ac-

---

(1) Le prix des immeubles et des terres, qui sert de mesure à l'abondance et à la rareté du numéraire, est chez nous plus bas que nulle part, c'est-à-dire, que nous avons à meilleur compte chez nous *contre assignats*, ce que l'on auroit chez nos voisins contre écus. *Ibid.*, page 11.

tuelle. La disette des espèces dans la manufacture, vient de leur rareté au-dehors, et cette rareté résulte-t-elle des troubles politiques ? Il est évident qu'alors il faut chercher à remplacer les espèces. La leçon est dans la nature des choses ; et ce n'est même qu'en remplaçant l'argent par des billets, dont l'ouvrier puisse faire usage pour ses besoins, que dans certaines contrées on a pu élever des manufactures et les faire prospérer.

Les assignats-monnoie peuvent remplacer les espèces, puisqu'ils ont droit à tout le crédit nécessaire pour circuler, sans perte, contre toutes choses. Que leur manque-t-il donc pour aider les manufactures ? La quantité et la forme. Lorsqu'ils seront offerts à un intérêt modéré, on pourra les croire abondants ; et à l'égard de leur forme, il est bien clair que des assignats de 200 livres ne peuvent servir aux fabriques, qu'autant qu'on pourroit les échanger facilement contre des écus. Cette facilité n'existe pas ; l'argent est trop rare ; il faut donc rendre l'échange moins nécessaire jusqu'à d'autres temps. C'est l'unique moyen de ne pas *tenir dans une continuelle inquiétude les chefs de manufactures, sur les moyens de payer le salaire de leurs ouvriers.*

§. V.

Doit-on craindre qu'une grande émission d'assignats-monnoie hausse le prix des denrées et de la main-d'œuvre ?

M. Necker est pour l'affirmative, et c'est le principal moyen qu'employent ceux qui veulent empêcher l'émission des assignats.

Le papier-monnoie fait hausser le prix des denrées et de la main-d'œuvre, à mesure qu'il tombe en discrédit; rien n'est plus vrai. La même chose arrive lorsque la monnoie métallique est de mauvais alloi. Mais alors ce n'est pas le prix des choses qui augmente, c'est la valeur du numéraire qui a baissé.

Mais en appliquant ce fait aux assignats, on change la question, on attribue à de la bonne monnoie les effets de la mauvaise. Le discrédit des assignats est une fausse crainte, une alarme exagérée, où l'on fait trop beau jeu aux ennemis *inconsidérés* de la révolution, et aux spéculateurs égoïstes. La valeur des assignats sera défendue contr'eux, par l'intérêt du grand nombre. Ils ont d'ailleurs un écoulement qui s'oppose à un trop grand discrédit, s'il faut absolument qu'ils essuient cette disgrace. Ils ne causeront donc, dans le prix des denrées, ou de la main-d'œuvre, aucun rehaussement qu'on puisse appréhender; car on accordera sans doute que si, depuis la révolution, le prix de la main-d'œuvre s'est avili par la cessation des travaux, ce ne seroit pas un malheur que les assignats relevassent ce prix? Ce seroit la preuve d'un bienfait, et non un signe défavorable aux assignats-monnoie.

Auroit-on oublié que pendant le court terme où les billets de Law furent en plein crédit, l'industrie accablée se réveilla, que tous les travaux reprirent une activité étonnante? Et qui doute que cette situation prospère ne se fût maintenue, si les billets de Law eussent eu pour hypothèque une masse équivalente de biens nationaux, prêts à répondre de leur solidité?

L'augmentation de l'aisance générale, et des demandes : voilà ce qui fait hausser réellement le prix de toutes choses. C'est la marche naturelle de la prospérité ; et lorsqu'on a observé, comme M. Necker, *que le travail reçoit la loi du propriétaire, et que l'homme qui a besoin d'un salaire pour vivre, est forcé de souscrire aux conditions qu'on lui impose* (1), les hommes vraiment justes et sensibles s'inquiéteront peu d'une hausse ; elle ne s'arrêtera que trop à la volonté des arbitres des proportions, c'est-à-dire, des maîtres du travail, dans tous les genres.

M. Necker oublie à chaque page de son mémoire, que les assignats-monnoie ne doubleront pas le numéraire métallique, puisque celui-ci est devenu presque nul par son état de stagnation ; il oublie que l'argent ne peut sortir de ses cachettes, que par le retour de la paix, et qu'alors, s'il se manifeste une trop grande abondance d'assignats et d'argent, les assignats acheveront bien vîte de s'enterrer dans les biens nationaux.

Enfin, si le rehaussement dont on s'alarme est le résultat toujours lent, de la prospérité, que peut-on craindre dans un royaume qui, depuis long-temps, est dans un état de souffrance, où plusieurs de ses départemens n'ont encore connu que la pauvreté ? Il faut y porter des moyens de travail, des ferremens d'industrie. Y réusssira-t-on si l'on conserve dans la capitale une masse énorme de papiers-marchandise (2) ?

---

(1) Page 7.

(2) M. Caseau dont les méditations sur l'économie politique et sur la circulation, sont toujours profondes et savantes, se plaint, avec raison, de la légè-

§. VI.

Les assignats-monnoie seront-il préjudiciables aux curés, aux vicaires, et en général aux salariés de l'état, dont les salaires sont fixés ?

Les craintes de M. Necker, pour cette classe de citoyens importante et nombreuse, ne peuvent porter que sur deux suppositions.

---

reté avec laquelle on admet le danger de la détérioration des biens nationaux, en attendant qu'ils aient trouvé des propriétaires. Pourquoi donc suppose-t-il à son tour, le discrédit des assignats ? Pourquoi les confond-il avec le plus vil des papiers-monnoie ? *Ce sera*, selon lui, *du papier qui ne coûte, nulle part, que la peine de le marquer, et dont l'avilissement forcera bientôt le prix de tout* (1).

Mais les assignats, outre la peine de les marquer, coûtent une portion de biens très-réels ; pour qu'ils s'avilissent, il faut qu'on les offre à perte, ou que le porteur veuille s'en débarraser à tout prix. Or, avant de s'appauvrir, on calcule ; et cela seul suffit pour arrêter ce prétendu avilissement.

Est-ce bien M. Caseau qui fait dépendre le discrédit des assignats de l'habileté des agioteurs ? Ils peuvent influer sur des papiers-marchandise ; mais des assignats-monnoie, qu'on reçoit et donne en paiement, on ne peut les décrier qu'en les calomniant ; et cela même convient moins aux agioteurs qu'à personne.

Est-ce encore M. Caseau qui nous dit : *que deux milliards de papiers-monnoie mis dans la circulation d'un pays où deux milliards d'argent suffisoient pour la circulation, doubleront nécessairement, en peu de temps, le prix de tout, si l'argent et le papier circulent fraternellement ensemble ; car*, ajoute-t-il, *avec le même nombre d'objets à représenter, lorsqu'il y a le double de représentans, chacun d'eux perd nécessairement la moitié de sa valeur ?*

Suivant ce compte, les 400 millions actuellement en circulation, devroient avoir augmenté le prix de toutes les choses d'un cinquième. 300 liv. en écus devroient valoir 360 contre assignats ; on devroit nous vendre 24 liv. l'aune de drap, qu'on nous donne encore à 20 liv.

M. Caseau sait cependant aussi bien, et mieux que le bon homme Lafontaine,

---

(1) Réflexions sur la dette dite exigible, etc. lues le premier septembre à la société de 1789, par M. Caseau. Mémoires de la société, numéro 14, page 23.

Celle où les assignats étant décriés, on auroit moins de choses qu'aujourd'hui pour la même somme ; en sorte que le salaire étant payé en assignats, et sans augmentation, il est clair que, contre l'intention de la législature, il pourroit devenir insuffisant.

Mais j'ai prouvé [§ 2] que les assignats ne peuvent pas être décriés, à moins qu'on n'en vienne à contester à la nation même sa propriété, et à l'empêcher de disposer des biens maintenant nationaux.

Mais, qui seroient les principaux artisans de cette révolte ? Ne seroit-ce pas les gens d'église ? Il est donc utile qu'ils soient payés en assignats-monnoie. Car, de toutes les classes de citoyens, c'est celle qui peut le mieux ou égarer le peuple, et dans ce cas la pitié pour eux seroit injuste ; ou lui donner l'exemple du respect pour la loi ; et dans ce cas, les assignats ne perdront rien.

Reste la supposition que les assignats-monnoie doublant tout-à-coup le numéraire, répandront une telle aisance, un tel mouvement de prospérité, que toutes choses augmenteront sans que la confiance dans l'assignat diminue. Mais on vient de voir que cet effet n'est pas aussi prochain que paroissent le craindre les spéculateurs parisiens, qui souvent ont regorgé du *trop plein*, pendant que leurs frères de la province gémissoient

---

qu'une pierre et de l'or enfoui, sont d'une égale utilité. Ainsi, tout l'or et l'argent actuellement enfouis, étant une quantité négative, les assignats ne la doubleront pas, ils la suppléeront.

D'ailleurs, est-il vrai que les deux milliards d'argent représentoient tout ce qui peut être représenté ? N'y a-t-il plus rien à créer ? Et si, avec quatre milliards on peut faire deux fois plus de choses qu'avec deux, peut-on dire que leur effet sera de doubler le prix des productions actuelles.

du

du *trop vuide.* Il y a toujours cet écoulement naturel, ouvert aux assignats, qui les engloutira avant que les curés et les vicaires actuels aient lieu de se plaindre de leur effet sur leurs salaires.

D'ailleurs, lorsque le prix des choses augmente par l'effet de la prospérité, il est juste, il devient nécessaire d'augmenter les salaires fixés sous d'autres proportions. On ne les augmente que nominativement; dans le fait on les replace dans les proportions qu'ils avoient, à leur origine, avec le prix des choses (1).

Ainsi l'esprit de M. Necker a deçu son humanité, ou son humanité a deçu son esprit.

§. VII.

Les assignats-monnoie rendront-ils plus difficile la subsistance des villes, exposeront-ils la sûreté des transports d'espèces pour les besoins des villes, rendront-ils incertains le paiement des troupes, celui des travaux publics, celui des attéliers de charité, etc. etc.

Ces objets sont en effet de nature à exciter les sollicitudes des bons citoyens, sur-tout à proportion que leur place est élevée; et l'on conçoit combien l'esprit s'intimide aisémenr lorsqu'il se représente *l'effervescence et les commotions*, suites rédoutables du retardement de ces sortes de dépenses.

---

(1) C'est pour éviter ces opérations ordinairement tardives, que dans plusieurs pays les salaires durables sont acquittés en grains, ou d'après leur valeur.

Mais M. Necker tiendroit-il ce langage, si son coup-d'œil sur la nature des assignats eût été moins fugitif; s'il se fût affermi sur la confiance dont on ne doit jamais désespérer, quand elle est le résultat du bon sens et de la raison; s'il eût toujours contemplé la rareté du numéraire dans sa véritable cause; si, méditant avec plus de soin sur les circonstances, il eût conçu fortement l'intention de se passer de numéraire le plus possible, en appellant à cet effet tous les secours d'un industrieux patriotisme?

Les ministres ont toujours un grand mot à répondre, qui fait craindre, sans doute, de les juger témérairement. Mais pour n'être pas, comme eux, *à la place du centre*, en est-on moins en commerce avec les hommes et les choses?

Le prêt des soldats se convertit pour eux, principalement en subsistances; leur réunion en corps, en chambrées, les fournisseurs qui les environnent, les officiers qui les gouvernent, ne peuvent-ils donc se prêter à aucun arrangement dans les temps difficiles? Seroit-on réduit à voir les troupes se débander, parce qu'on useroit à leur égard de quelque régime momentané, qui, sans diminuer de leur subsistance, diminueroit le besoin de numéraire métallique, pour payer la solde? Quoi! la plus ingénieuse des nations, la plus active, seroit sans ressources, avec une richesse réelle, évidente, disponible, parce qu'il devient difficile de trouver un morceau de métal, qui n'a qu'une faculté représentative!

Comment se résolvent enfin ces sortes de difficultés?

Avec des sacrifices. Tout se réduit donc à les exécuter sur la place, et dans la forme où ils seront le plus efficaces. Ainsi, soit en fournissant aux soldats la denrée même, soit en leur ouvrant le crédit nécessaire chez leurs pourvoyeurs, voilà une grande somme d'espèces qui pourroit être facilement remplacée.

Il en est de même pour les travaux publics, pour les attéliers de charité : on peut encore mieux payer en subsistance, ceux qu'on y employe. Enfin, il est difficile de croire qu'en une multitude de cas, le gouvernement ne puisse pas faire ce que font les particuliers. On craint les séditions ... Mais lorsque, ne pouvant arrêter les causes qui resserrent le numéraire, on ne se livre qu'à des opérations qui le resserrent d'avantage ; lorsqu'on ne veut avoir de l'imagination que pour s'exagérer les inconvéniens des assignats ; lorsque, pour éviter Caribde, on navigue autour de Sylla, ne prépare-t-on pas bien plus sûrement des séditions ? Car enfin, le trésor public, en achetant les espèces, en faisant venir à grands frais du déhors des matières d'or et d'argent, ne diminue pas *la peine infinie des marchands, des chefs de manufactures, des particuliers de tout état, pour se procurer le numéraire effectif, dont ils ne peuvent se passer pour leurs besoins habituels.*

On ne paie plus le produit des impôts qu'en assignats ... Mais si les assignats étoient de plus petite somme, l'inconvénient seroit diminué des trois quarts. Vouloir, par une loi, obliger ler receveurs à verser de l'espèce, lorsque, devant

la loi, l'assignat vaut l'argent, c'est renforcer le mal contre lequel on se défend (1).

Pourquoi les receveurs envoyent-ils des assignats ? Pour faire un gain. N'est-il donc aucun moyen de traiter avec eux sur ce gain, sans exposer, par une imprudente et inutile publicité, le crédit des assignats ?

Il a fallu envoyer des espèces à Bordeaux : *circonstance remarquable*, dit le ministre, *et dont le comité des finances est particulièrement instruit*. Certes, s'il est bien instruit, il sait donc que les sages Bordelois ont établi une caisse patriotique pour échanger les assignats de 200 et de 300 liv. ; qu'elle a été au moment d'être épuisée par ceux de qui on devoit le moins attendre cette insatiable et impolitique avidité ; il sait que si l'on n'avoit pu y échanger que des assignats de 24 liv., cette spoliation leur eût été trop difficile pour la tenter (1) ; il voit que les caisses patriotiques, tant que les assignats ne seront pas très-petits, offriront plus de facilités aux riches, pour resserrer encore plus de numéraire, que de secours pour les vrais besoins

§. VIII.

Peut-on craindre qu'il y ait trop d'assignats ?

J'ai montré (§. III.) que le *trop* étoit jusqu'à ce moment un être de raison, une assertion contraire aux faits ; j'ai observé (§. 5.) que les assignats ne seroient pas une addi-

---

(1) Il est inconcevable qu'on ait proposé à l'assemblée un décret dont l'effet immédiat est de frapper sur les assignats.

(2) Voyez ma lettre VI, à M. Cerutti, deuxième publication. — Chez Desenne, au palais-royal.

tion, mais un supplément au numéraire effectif, pendant que celui-ci seroit enfoui; qu'ayant un écoulement dans les biens nationaux, sa quantité cesseroit d'être à craindre; et qu'il n'y a de quantité vraiment redoutable, que celle d'un mauvais papier; quoique moins redoutable encore qu'une disette absolue d'argent; qu'enfin, les assignats ne pouvoient pas être confondus avec du mauvais papier. Il n'est donc pas raisonnable de craindre qu'il y ait trop d'assignats.

§. IX.

Est-il à craindre que les assignats-monnoie excèdent la valeur des biens nationaux ?

Sur quoi seroit fondée cette crainte ? Quand le comité des finances propose une nouvelle émission de deux milliards, il est sans doute assuré que la valeur des biens s'élève à plus de deux milliards quatre cent millions, et son opinion mérite d'autant plus de confiance, qu'un autre comité, chargé de la liquidation de ces biens, travaillant depuis long-temps à connoître leur valeur, a déjà acquis la certitude d'un *minimum*, au moins équivalent à cette somme. Or, comme elle comprend l'universalité des biens nationaux, il faut croire que le clergé, dont les dépenses excédoient les revenus avoués, étoient en état de banqueroute, ce qui n'est nullement vraisemblable, ou s'attendre à un produit bien supérieur à deux milliards quatre cent millions (1).

---

(1) Voyez ma lettre à M. Cerutti, dernière publication, page 134, à la note sur la vérification des biens ecclésiastiques, qui peut être faite à la chambre des comptes.

On ne peut donc pas douter que les biens nationaux ne vaillent, à l'estimation, au moins, deux milliards quatre cent millions.

Mais on peut craindre qu'à la vente, on n'en retire pas cette somme. — Cette crainte seroit fondée si, pour vendre les biens, on comptoit sur le numéraire actuel : il est certain qu'alors son extrême rareté ne produiroit que des offres ruineuses. Mais les biens étant destinés à rembourser une partie de la dette publique, soit par l'extinction des assignats, soit par la faculté de les payer avec des contrats, cet avilissement excessif n'est pas à craindre, parce que, d'une manière ou de l'autre, il existe pour les payer, des valeurs indépendantes du numéraire effectif.

Mais la crainte de M. Necker a un autre objet. Ce ministre, tout en supposant aux assignats un discrédit, qui ne peut être qu'injuste, déraisonnable ou abusif, sent néanmoins le besoin de cette ressource pour le trésor public, en attendant l'établissement et le succès du nouveau systême d'imposition ; et il ajoute à deux milliards quatre cent millions, non-seulement deux cent millions nécessaires pour achever cette année et commencer l'autre ; mais telle autre somme que les événemens imprévoyables peuvent exiger, et qui ne pourront se trouver qu'en anticipations sur les biens nationaux.

Il faut être juste ; cette prévoyance est fondée. Mais falloit-il pour cela combattre une grande émission par des argumens qui supposent le discrédit des assignats ? Eût-on pu blâmer le ministre, s'il se fût borné à dire : « *Attendez*

pour faire un grand emploi anticipé des biens nationaux, de n'en avoir pas besoin pour suppléer au déficit journalier des recettes » ?

Quoi qu'il en soit, je réponds :

1°. Que les craintes du ministre ne peuvent pas s'étendre jusqu'à redouter des versemens d'assignats, pour rembourser la dette exigible, puisque ce remboursement éteint des intérêts, ce qui équivaut à une recette ; et qu'il met dans la circulation de quoi faciliter beaucoup de paiemens retardés.

2°. Qu'en bornant l'émission à l'exigible actuel, elle ne s'éleveroit pas, compris le 400 millions déjà livrés, à plus de 1700 millions ; ce qui en laisseroit 700 au service des dépenses courantes.

3°. Qu'en faisant de grands remboursemens, on bonifie la chose publique ; d'où résulte des facilités pour les besoins extraordinaires, sur lesquels on doit toujours compter. Ainsi, lors même que l'émission se porteroit au-delà de l'exigible actuel, ce qui laisseroit encore de la marge au trésor, on ne doit pas s'inquiéter d'un avenir totalement différent de l'état de pénurie générale où le royaume se trouve.

On peut donc ne pas embarrasser la question par la crainte d'outrepasser le produit des biens nationaux, puisqu'une création d'assignats s'élevant à deux millards quatre cent millions, n'est pas absolument nécessaire.

Mais, je dis plus. N'est-il pas bien bisarre que, ne voulant pas faire banqueroute, et cherchant, par des procédés sûrs, à diminuer les dépenses, on s'arrête à craindre

une émission d'assignats, surpassant de quelques millions le produit des biens? Qu'on dise donc à quoi ressemble cette crainte pour la France, si ce n'est à un pur enfantillage? Elle revient à dire que la nation aura plus de crédit en n'osant pas se fier à elle-même; qu'elle aquittera mieux *le plus* que *le moins;* car elle ne peut céder à la crainte du ministre, qu'en abandonnant l'épargne des intérêts, c'est-à-dire, en dépensant d'avantage!

Mais à quoi ne faut-il pas s'attendre lorsqu'on voit préférer et justifier en quelques sorte, des opinions absurdes, impolitiques, et même criminelles (1), sur le crédit des assignats-monnoie, plutôt que de remplir une tâche plus aisée et plus utile; celle de montrer que les assignats ne méritent aucun discrédit, et qu'en leur rendant justice, on en fait, sans coup férir, une ressource sage, féconde en bons effets; telle, en un mot, qu'en l'employant, on ne sacrifie rien à la nécessité?

§. X.

Est-il important que les assignats-monnoie soient en équilibre avec le numéraire effectif?

On s'effraye, dit M. Necker (2), *en présageant le résultat des marchés qui s'ouvriroient entre deux milliards et demi de billets-monoie, et la petite somme d'argent qui paroît aujourd'hui dans la circulation.*

(1) Vu les circonstances.
(2) Page 7.

Mais

Mais est-il nécessaire qu'un pareil marché s'ouvre, et n'est-ce pas créer un monstre pour s'en effrayer?

L'expérience a prouvé que les assignats n'ont pas besoin de se convertir en argent, pour payer même une somme de 100 liv; que l'argent n'est demandé que pour les besoins au-dessous de 200 liv. ou de 100 l.; que la valeur des deux numéraires a été jusqu'à présent indépendante l'une de l'autre, excepté le cas où l'assignat est devenu nécessaire pour avoir des écus; enfin, j'ai observé que la rareté du numéraire est le produit d'une cause indomptable, et toujours agissante, jusqu'à ce qu'elle ait cessé.

Qu'en résulte-t-il? que l'équilibre entre un papier-monnoie quelconque, et l'argent, est impossible;

Qu'heureusement il n'est point nécessaire;

Que du papier égal à l'argent, par la chose qu'il représente [1], circulera en société avec l'argent, sans qu'ils se

---

[1] M. Caseau, dit (page 23 de son discours) qu'une *émission prodigieuse de signes représentatifs avilit nécessairement la représentation, et d'autant plus qu'effrayé du nombre, chacun s'empresse de s'en débarrasser à tout prix; mais que ce ne sera pas de l'argent, parce qu'en dépit des législateurs, il vaudra toujours la somme de travail nécessaire pour le produit.* Qu'est-ce *qu'une émission prodigieuse de signes* représentatifs? On peut s'en faire une idée en imaginant des bornes au travail productif. Mais quelqu'un a-t-il mesuré l'étendue qui, en France, nous sépare de ces bornes? On ne l'a pas même fait en Angleterre. M. Caseau, contre son ordinaire, se sert donc ici de mots vuides de sens. Ainsi, *l'effroi du nombre, l'empressement de se débarrasser à tout prix des assignats*, sont tout au moins très-douteux. Mais faut-il en courir le risque? Oui, quand on ne peut pas mieux faire, quand on est physiquement certain qu'on supplée à un numéraire inerte, lequel ne se trouvera augmenté que lorsqu'il sera rendu à la circulation; époque où il seroit désirable que les assignats existassent encore, pour aller à l'achat des biens nationaux, car le produit en seroit bien meilleur; et en attendant, le trésor jouiroit de la rente. Montrer la valeur réelle

nuisent l'un à l'autre, comme on voit des monnoies différentes avoir, dans le même pays, un prix différent, sans égard à leur titre, par cela seul qu'elles ne servent pas toutes au même usage;

Et que s'il y a un moment où il faut que *des* assignats, et non *les* assignats, se changent en argent, il faut rendre ces momens rares, et ces échanges faciles; car, il n'est pas douteux qu'on ne fasse tort aux assignats, si l'on ne s'occupe pas de ces deux précautions. Il est certain qu'alors une portion des assignats est tyrannisée par l'argent, et que cette défaveur réjaillit jusqu'à un certain point sur les autres. . . . Mais si, *confédérés* pour la liberté, on veut se traiter en *ennemis* sur les moyens de franchir les passages difficiles, il faudra bien que la chose publique succombe à ces contradictions; si ce n'est par les assignats, ce sera d'une autre manière.

---

et indubitable des assignats, rassurer les crédules contre les fripons, éviter à la nation et à l'assemblée des craintes imaginaires; voilà ce qu'auroient désiré, de M. Caseau, ceux qui, comme moi, connoissent son riche fond; et non de se joindre à ceux qui sont *absolument dépourvus de principes.*

Un papier-monnoie dont on ne peut méconnoître la valeur que par déférence pour des erreurs, peut aussi bien que d'autres lettres-de-change, servir dans le commerce avec l'étranger, dès qu'il y a reciprocité d'achats et de ventes, directe ou indirecte. Les commerçans savent cela à merveille, et s'il en est qui parlent au contraire, c'est que dans le commerce, chacun a son secret.

§. X I.

Les assignats-monnoie favoriseront-ils la vente des biens nationaux aux dépens de la justice et de la morale ?

M. Necker regarde comme certain *que la multiplication des billets-monnoie, et l'extinction par leur entremise, d'une somme considérable de capitaux, portant intérêt, favoriseroient la vente des biens nationaux* [1]. C'est quelque chose.

Mais il demande, *où seroit la justice d'une disposition qui tendroit à faire valoir le prix des domaines à vendre, en donnant à ses créanciers des billets dont ils seroient forcés de faire usage d'une seule manière, des billets dont la perte accroîtroit en proportion le profit de l'état, et dont le discrédit probable devient, dès à présent, une des bases de la spéculation formée au nom de l'intérêt public ?*

Je ne comprends pas où M. Necker a pris que le *discrédit probable* des assignats soit *la base de la spéculation* par laquelle ils seront donnés en paiement aux créanciers de l'état.

Les désapprobateurs des assignats, quel que soit leur motif, prétendent qu'ils perdroient sur la place : on leur a répondu qu'ils se trompoient ; que la nature de l'assignat, le besoin de remplacer le numéraire enfoui, les sommes attendues et nécessaires pour payer les travaux déjà faits, pour en entreprendre d'autres, pour ranimer, en un

(2) Page 7.

mot, le mouvement productif du royaume, assuroient aux assignats, qui ne se porteroient pas à l'instant même aux biens nationaux, une circulation active, qui, si l'ignorance ou la mauvaise foi ne prévaloient pas, empêcheroit les assignats de se décréditer; et par surabondance, on a observé que leur discrédit seroit arrêté par l'écoulement qui leur est ouvert dans les biens nationaux. Cela veut-il dire que l'on ait fondé la spéculation nationale sur *le discrédit probable des billets ;* qu'on ait fait de l'état *un joueur à la baisse*, un escroc qui *se sert de la peur pour faire fortune ?* [1].

Si M. Necker veut voir les assignats au travers d'un verre fantastique au-devant duquel il place leur discrédit et une expérience imaginaire, est-ce la faute de la nation ? Feroit-elle fermer les communications, parce qu'un esprit malade viendroit dire qu'elles sont couvertes de chausses-trapes ?

La nation doit, sans doute, avoir une conscience; elle doit observer les règles de la morale et de la justice; mais elle ne doit pas les faire dépendre des visions, des mauvaises intentions, ou des spéculations immorales de qui que ce soit.

Il faut qu'elle paye ses dettes échues. Ses administrateurs, ou les dispositions d'une législation nouvelle et nécessaire, les ont accumulées au point de ne pouvoir pas les acquitter en espèces; il faut alors qu'elle fasse pour le mieux, qu'elle se règle sur les convenances les plus nationales. Attermoyer ne peut se faire, avec justice, qu'en payant des intérêts, et peut-être des dédommagemens ; or payer des

---

(2) Page 8.

intérêts cesse d'être sage, quand on prévoit qu'ils ne feront que reculer, en les aggravant, les embarras actuels, et même empirer le risque des créanciers.

Ce n'est pas tout. Puisqu'elle se détermine par les convenances générales, elle doit les généraliser entièrement. Le paiement qui la libérera, doit servir aussi à la libération de tous les créanciers, dont la chaîne aboutit nécessairement à elle ; autrement, elle ne feroit que renvoyer sur des individus, la honte de la banqueroute dont elle se seroit affranchie. Et cette injustice seroit d'autant plus criante, qu'en dernière analyse, se seroient des débiteurs qui payeroient leurs créanciers avec une monnoie qu'ils ne voudroient pas recevoir eux-mêmes.

Dans cette position difficile, la nation est trop heureuse d'avoir pu fabriquer une monnoie à laquelle elle peut, en sûreté de conscience, attacher pour le moins autant de prix qu'à des métaux impossibles à trouver. Encore une fois, dépendra-t-il de l'avidité ou de l'injustice, de lui interdire l'usage de cette monnoie en la décriant ? Non ; à moins qu'on ne veuille assujettir une nation, sa justice et sa morale, aux éternels caprices des intérêts individuels.

Sans doute que *le maintien de l'ordre, la satisfaction des citoyens, la tranquillité des peuples, la confiance dans la justice des loix, , et dans la sagesse du gouvernement, sont des idées qui influent sur les revenus et les dépenses* [1]. Mais en appliquant ces idées aux assignats-monnoie, proscrivent-elles cette ressource, parce que l'erreur ou la malice s'efforceront de les décrier ? Seroit-ce une conduite bien *finan-*

---

(1) Page 8.

cière, que de se priver, par d'aussi foibles considérations, des plus sûrs moyens de sauver la chose publique ?

Le *plus grand dommage* que puisse recevoir *le trésor public*, on l'a dit souvent à M. Necker, c'est de négliger la politique de la circulation. Ce mouvement vital ne peut être long-tems suspendu dans nos sociétés actuelles, sans ouvrir la porte à tous les maux. Si les sacrifices que l'entretien de la circulation entraînent, ne peuvent pas se répartir également; cette inégalité est un mal; c'est celui de la guerre la plus juste, où ces sacrifices sont nécessaires au salut de tous. Quand on ne peut choisir les meilleurs expédiens, on choisit les moins mauvais. En a-t-on proposé un seul qui puisse être préféré aux assignats, comme meilleur, ou comme moins mauvais ? Les désapprobateurs de ce papier, que font-ils autre chose, si ce n'est de nous effrayer d'une averse bienfaisante, pour nous soumettre aux dévastations de la grêle ? Ils nous parlent toujours de *hausse* dans le prix *des denrées* et de la *main-d'œuvre*, *de pertes de changes*, *de chocs*, *de troubles*, que rien, de la part des assignats, n'a encore présagé, et chaque jour nous enseigne le sort désastreux des papiers qu'ils voudroient qu'on préférât aux assignats, et les désordres qu'ils causent.

Pour élever contre les assignats le cri de la justice et la sévérité de la morale, il faudroit du moins montrer évidemment ce qui seroir plus juste et plus moral. M. Condorcet vient de le tenter; et je le demande à tout homme assez attentif pour suivre les causes dans leurs effets, remporte-t-on de la lecture de son écrit, une idée nette de justice mieux attachée aux contrats, à cinq pour cent, qu'aux assignats-monnoie? (1)

---

(1) Cet écrit sera examiné dans le cours de cette discussion.

§. XII.

N'y a-t-il que ceux qui ont des dettes à acquitter, et le grand nombre des propriétaires de la dettes exigible, à qui les assignats-monnoie conviennent ?

On ne peut pas avoir deux avis sur une question posée d'une manière aussi générale. La société est composée d'individus nécessairement liés entr'eux par leurs besoins réciproques ; ils donnent et reçoivent sans cesse ; et la séparation des débiteurs et des créanciers relativement, à la circulation, n'est qu'une abstraction insignifiante, où le croisement et la multitude des rapports alternatifs, ne laisse à l'esprit aucun guide qui le satisfasse.

Simplifions les idées. Sans numéraire, la généralité des débiteurs est exposée à plus de maux que celle des créanciers ; ceux-ci courent par conséquent le risque de perdre leur créance. Suppléés au numéraire, il est sûr que le soulagement sera plus immédiat et plus sensible pour les débiteurs ; mais les créanciers peuvent alors faire rentrer leurs créances ; et s'ils éprouvent quelque désavantage, cette rentrée leur fournit des moyens de dédommagement. Les assignats-monnoie conviennent donc à tous.

Mais ce n'est pas à ces rapports généraux que M. Necker s'adresse. Il a voulu *pointer* quelques débiteurs spéculatifs, qu'il suppose attendre leur avantage *de la dégradation probable du prix des assignats* [1]. Soit. Que prouve, pour ou

---

(1) Page 3.

contre une grande émission d'assignats, cette spéculation vraie ou fausse ? Empêchera-t-elle qu'ils ne puissent être une mesure plus utile que toute autre, ou fait-elle qu'on doive laisser la chose publique dans son train actuel, au risque de ce que peut enfanter la multitude de souffrances prolongées ?

M. Necker auroit-il voulu décrier la mesure des assignats, en supposant que ceux qui les réclament y sont portés par un intérêt personnel ? Pitoyable argumentation ! Comment a-t-elle échappé à un homme grave et sage ? à M. Condorcet [1] ! Il ne pense certainement pas qu'il soit impossible de donner d'aussi bonnes preuves que lui, d'esprit public et de désintéressement, et soutenir néanmoins, sur les assignats, une opinion contraire à la sienne ? Eh ! si j'étois un de ces hommes, à qui l'on veut absolument supposer des vues de fortune personnelle, croit-on que je ne sois pas informé des meilleures leçons, de l'exemple que me donneroient ceux même qui me calomnient !

§. XIII.

Du sort des créanciers directs ou indirects de l'État, payés avec des assignats-monnoie.

Le sort de tout le monde sera fâcheux, si l'on veut absolument que les assignats-monnoie portent par-tout avec

(1) Cet académicien vient de publier un écrit sur la proposition d'acquitter la dette nationale en assignats ; et pour faire un compliment à M. Mirabeau, il prétend, qu'avant que les assignats l'eussent pour défenseur, on pouvoit les regarder *comme un de ces rêves que l'avidité en délire présente à l'ignorance.* Au reste, c'étoit aussi un rêve en son tems que la fixité du soleil.

eux

eux *la réalité de leur objet*, soient néanmoins traités par-tout comme un mauvais papier-monnoie. Mais, respectera-t-on davantage des contrats, des quittances de finances, des reconnoissances, frappées d'inertie, et qui cependant recéleront une richesse immense, dont le trafic est devenu, par cela même, un impérieux besoin ? Voilà toujours ce qu'examinent peu les adversaires des assignats.

On diroit [aux particuliers alarmés de leurs assignats], *on* leur *diroit*, s'écrie M. Necker, *achetez des biens nationaux.... Mais*, ajoute-t-il, *à quelle époque, et dans quel lieu !* Certes, si à *l'époque* de la réforme la plus propre à relever le prix de toutes les propriétés; si, dans un *lieu* capable, comme la France, de soutenir les chocs, les troubles passagers qui environnent le berceau d'une liberté conquise par la nation, on craint de dire, *achetez des biens nationaux*, que dira-t-on en faveur de la dette publique ? Toutes les formes qu'on voudra lui donner, ne seront-elles pas autant de travestissemens trompeurs ? *Comment trouver*, ajoute encore M. Necker, *avec certitude, une division de domaine équivalente à sa propriété et rapprochée de sa convenance ?*

Vous croiriez qu'après de pareilles objections, qui se réduisent à opposer aux assignants-monnoie l'avantage même qui seul détermine à les préférer aux contrats; vous croiriez, dis-je, que M. Necker a des espèces toutes prêtes pour acquitter la dette. Point du tout. Et voici les consolations qu'il nous offre.

Il n'est nullement démontré, nous dit le ministre, *que la vente des domaines nationaux doive être arrêtée par l'effet d'une disette de numéraire. Il en existe, selon toutes les vraisemblances, au-delà de deux milliards en monnoie réelle.* Soyons

tranquilles, *il n'est nullement démontré . . . . selon toutes les vraisemblances. . . .*

Cependant, il est de fait, que le numéraire est enfoui, qu'il est partagé entre une multitude de citoyens, qui, par prudence, veulent, à tout prix, en avoir en réserve, comme on veut avoir des provisions pour un long voyage. Cet argent est-il prêt pour faciliter la vente des biens nationaux?... Mais il y a plus. Comment M. Necker peut-il parler de son numéraire *douteux* ou *vraisemblable*, lorsqu'on jette tout-à-coup sur le marché, pour plus de deux milliards à vendre; lorsqu'à cette quantité extraordinaire, s'ajoutent encore toutes les ventes forcées des particuliers, ventes nécessairement augmentées par l'état de choses que la révolution a brisé? Dans quelque temps que ce soit, une masse aussi énorme de propriétés à vendre, ne sera-t-elle pas tellement disproportionnée au numéraire, qu'il faille le suppléer de quelque façon, à moins d'être indifférens sur le produit de ces propriétés? Qu'est-ce donc chez M. Necker que l'expérience du commerce?

Il y a de plus, ajoute-t-il, *400 millions de billets-assignats, et il faudra forcément et malheureusement en augmenter la somme.* Ils sont ici bonheur et malheur tout à la fois. C'est des moyens d'acheter, et quelques lignes plus haut, ces assignats sont des sujets d'*alarmes, de craintes, de clameurs.* C'est des moyens d'acheter : mais *l'époque*, *le lieu*, *l'incertitude de réunir toutes les convenances*, font qu'on n'ose pas dire aux porteurs d'assignats : *Achetez des biens nationaux.*

Enfin, en ajoutant, dit M. Necker, à tous ces signes [dont les uns n'ont qu'une existence douteuse, et les autres sont impropres] l'admission directe de *la dette exigible*

en paiement des domaines nationaux, pourroit-on craindre le manque de signes d'échange arrêtant les acquisitions dont on auroit la volonté?

M. Necker goûte fort cet échange direct. Il a de plus que les assignats-monnoie, l'inconvénient de laisser vis-à-vis des biens nationaux, les créanciers de l'Etat, dans tous les embarras et les incertitudes résultans de leurs propres créanciers, de leur position, de leurs goûts, de leur fortune, etc.; et M. Necker trouve cependant que ce seroit *une idée fort raisonnable* que de leur dire : *Achetez des biens nationaux*. C'est, selon lui, une ironie amère pour les porteurs d'assignats, et c'est une bonne défaite envers des créanciers garottés par leurs circonstances, et contraints finalement de se mettre à la merci de ceux qui peuvent spéculer sur les biens nationaux.

Je ne cesserai de le demander : comment veut-on que les effets publics s'échangent contre les biens, sans un agent intermédiaire? Où est-il cet agent? Si c'est du numéraire effectif, quand paroîtra-t-il? quand sera-t-il abondant pour que les créanciers non acheteurs ne soient pas sacrifiés par la disposition même destinée à le secourir?

Tel est l'inventaire *des signes* sur lesquels M. Necker s'appuie pour repousser, non les assignats, mais tout emploi d'assignats, ailleurs qu'aux besoins extraordinaires et indéfinis [1] du trésor public.

Dans sa théorie, M. Condorcet s'inquiette peu des remboursemens échus; il veut qu'on prolonge la dette, et qu'on paie

---

(1) Je les appelle indéfinis, tant que je ne vois rien faire qui s'adresse au remplacement du numéraire enfoui, parce que, pour avoir des revenus, il ne faut pas en tarir la source.

des intérêts, et à cinq pour cent. Tout devient juste à ses yeux, tout s'applanit par ce moyen; et sans doute que, dans d'autres temps, et avec des remboursemens moins considérables à faire, le succès de cet arrangement n'eût tenu qu'à la confiance. Mais aujourd'hui, l'essentiel est de savoir si cette continuité de dépenses pour une nation qui s'arrièrera encore quelque temps, est sans danger pour la foi publique. M. Condorcet paroît ne pas s'en inquiéter. Les biens seront vendus dans deux ans; l'économie qu'on voudroit faire avec les assignats-monnoie équivaut, tout au plus, à une année d'intérêts, elle seroit plus que détruite par le discrédit des assignats, que cet académicien assimile, sans hésiter, au papier-monnoie le plus décrié.

A la vérité, M. Condorcet propose un moyen pour que tout s'arrange sans assignats; *c'est de faire cesser les inquiétudes qui empêchoient l'un de travailler, l'autre de commander le travail; le troisième, d'en employer les produits* : car il convient que la circulation, *principe de la prospérité des nations, languit aajourd'hui.* Il dit à nos législateurs : *Achevez la constitution, afin que les uns ne redoutent plus de reprendre leurs fers, et les autres d'éprouver dans leur fortune des bouleversemens nouveaux.* La raison même ne parleroit pas mieux. . . . . Mais ces faciles exhortations, que nous répétons tous à l'envi les uns des autres, hâtent-elles l'ouvrage ? arrêtent-elles ces incidens toujours renaissans, dont le philosophe doit peu s'étonner, quand il a médité sur les hommes et les choses ? Car que d'hommes, que de choses à concilier dans un royaume qui compte vingt-cinq millions d'habitans !

Quand l'aurons-nous cette constitution ? Ces organisations

partielles, pièces nécessaires d'un tout, d'où résultera la force publique, quand seront-elles achevées ? Les ouvriers à qui nous en aurons l'obligation, laisseront-ils à la prochaine législature le soin de les rassembler et d'en faire disparoître les principales dissonances ! Ce seroit exposer tout l'ouvrage à la destruction. Cependant ce raccordement si nécessaire, sera-t-il l'ouvrage de quelques jours ?

Établissons l'impôt, continue M. Condorcet, *et montrons aux citoyens qu'ils ne payeront que pour le maintien de la prospérité publique; qu'ils payeront avec égalité; que l'impôt sera désormais un sacrifice d'argent, et non une source d'atteintes à la liberté; une dépense, et non une vexation; un devoir, et non une servitude.* Je transcris avec plaisir des paroles aussi sages; et si l'on vouloit en suivre les conséquences; si, considérant l'impôt, non comme *un sacrifice d'argent*, non comme *une dépense*, mais sous un point de vue plus vrai, comme une AVANCE plus importante et plus utile aux citoyens qui ont des capitaux quelconques, qu'à ceux qui n'ont que des bras : quelle heureuse simplicité on mettroit dans l'impôt ! combien promptement les infortunes nationales seroient réparées !

On ne peut pas s'attendre à ce degré de philosophie financière; elle n'a point encore descendu dans les calculs de l'argent; ainsi je puis demander si le succès de l'impôt ne dépend pas principalement de son extrême modération ?

Créanciers de l'Etat, et vous qui devez vendre les biens nationaux, c'est à l'extrême modération de l'impôt que tient aujourd'hui, et la foi publique, et le succès de la vente des biens; car c'est aussi d'elle que dépend l'approbation si desirable, qui donnant à l'ordre public l'appui de la force nationale, assu-

rera un avenir paisible aux fonctions des législatures à venir, et ramenera la confiance.

Qui doute que la nation françoise ne puisse supporter avec aisance une grande masse d'impositions ? Mais qui ne voit que la prospérité et non l'épuisement, doivent les précéder ?

J'oserai dire aux citoyens françois : » Non, vous ne courrez pas le risque *de reprendre vos fers.* Les temps de la liberté sont venus ; le despotisme d'un ou de plusieurs, a reçu sa sentence de mort ; il faut qu'elle s'exécute. Mais son agonie peut être longue, et les convulsions d'autant plus fatigantes pour vous, que les défenseurs de la liberté ne sont capables que d'instans de colère, jamais d'un systême cruel ».

» Cependant, c'est précisément cette agonie ; ce sont évidemment ces convulsions qui resserrent l'argent, qui font languir l'action *du principe* de toute *prospérité.* Est-il donc impossible d'adoucir les pertes du passage ? Vous ne pouvez pas reprendre vos fers ; n'est-ce pas dire que les biens nationaux sont à vous ; que nulle force humaine ne peut vous les ravir ; et dès-lors la circulation de ces biens comme monnoie, au moyen d'un signe qui les représente, a-t-elle rien qui doive vous inquiéter » ?

» On est forcé de se rejetter sur le retour de l'ordre et de la confiance, pour répondre aux objections qui s'élèvent contre tout autre expédient, tant l'on se voit poursuivi par le spectacle de la langueur. Hé bien, ce retour heureux pour les effets publics, sera-t-il malheureux pour les assignats ? La confiance qui rétablira les uns dans l'opinion qu'ils méritent, détruira-t-elle les autres ? Cependant les assignats économi-

seront à la nation des intérêts ; et ce qu'on vous propose à leur place en prolongera le fardeau ».

» On atténue cette économie ; mais où sont les garans qui assurent le résultat de ce compte ? Que dis-je ? ces garans assureroient à plus forte raison le succès des assignats ».

» On vous dit que cette économie sera détruite par le ravage des assignats ; mais d'où viendront ces ravages ? Du discrédit des assignats. — Mais *la terreur*, dit M. Condorcet, *existe déjà, non pour les papiers seulement, mais pour tous les genres de propriété.* Avouons-le : dans cet état de *terreur*, il faut donc chercher ce qui causera le moins de ravages : or, une dépense toujours croissante, sans que rien en dédommage, est-elle propre à tranquilliser les créanciers de l'Etat ; et leur inquiétude n'agit-elle pas de proche en proche *tous les genres de propriétés ?* Ah ! c'est cette coûteuse *terreur* qu'il faut bannir. Voilà ce que le peuple vous demande. Citoyens inquiets pour vos fortunes, et qui cependant voulez la liberté, le peuple marche avec vous ; ne lui donnez donc pas l'exemple de la pusillanimité la plus caractérisée, en n'osant pas compter sur les biens nationaux ».

» Quoi ! il existe une société de patriotes, où l'on s'applique à repousser les assignats-monnoie, lorsqu'on ne peut le faire que par des suppositions et des calculs injurieux en dernière analyse à la révolution ? Qu'ils reviennent de leur funeste erreur ; qu'ils s'interrogent ; qu'ils se demandent en quel état sont nos finances, nos ressources ? Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Où allons-nous ? Et le succès des assignats est assuré ; et l'anathême de l'opinion publique, proscrivant sans relâche leurs détracteurs, sauvera la chose publique de tous les inconvéniens de la *terreur* ».

Sans doute l'inquiétude empêche *l'un de travailler*, *l'autre de commander le travail, un troisième, d'en employer les produits.* — Mais je demanderai à M. Condorcet si, au milieu de nos inquiétudes, tous abandonnent leurs affaires ? Si les moyens de travailler, lorsqu'ils arrivent dans des mains intelligentes et accoutumées au travail, sont laissés dans l'inaction ?

L'expérience s'élève contre cette opinion. Il n'est personne qui ne convienne que si l'argent n'eût pas cessé d'être abondant et de circuler par tout le royaume, la prospérité publique auroit à peine souffert quelque léger déficit. L'inquiétude s'accroît aussi du désœuvrement ; et nul doute que si l'on pouvoit verser abondamment des valeurs circulantes, pendant que l'argent est caché, beaucoup d'agitations se calmeroient, au grand avantage des travaux politiques.

Et il faudra bien les verser ces valeurs circulantes, qui ne seront pas du métal monnoyé ! M. Necker en demande davantage ; M. Condorcet en reconnoît l'absolue nécessité ; M. Caseau l'appelle *heureuse ;* et je défierois bien qu'on puisse la nier, depuis l'instant où l'on a converti les billets de la caisse d'escompte en papier-monnoie ; ce qu'assurément les défenseurs actuels des assignats n'ont pas conseillé.

Sur quoi donc diffère-t-on ? — Sur la quantité. . . . . Et quelle est la différence ? . . . Les adversaires des deux milliards ne peuvent pas dire combien il leur en faudra ! . . . . Et c'est pour ces différences inconnues qu'on s'attache à repousser les assignats par des raisons toutes fondées sur un discrédit qu'on s'est hâté de trouver probable, et qui porte sur les assignats même dont on a besoin ! .... Certes, si l'on lisoit cette histoire, dans celle d'un peuple qui auroit fini par

être victimes de ses inconséquences ; on diroit qu'il l'a bien mérité.

Qu'on ne dise point que je condamne la franchise qui expose les inconvéniens des assignats-monnoie. Loin de moi cette pensée. Mais il falloit entamer la discussion par la nature des assignats ; et peut-être qu'on se fût arrêté dès les premiers pas, par l'appréhension de souiller le vase où l'on est contraint de préparer sa nourriture ; peut-être que la crainte même d'émettre une quantité d'assignats égale au numéraire, eût paru une véritable impolitique à ceux qui l'auroient redoutée.

Veut-on voir quelle est la position des antagonistes des assignats ? . . . . Ils les attendent comme une ressource nécessaire ; et cependant si la défiance provoquée par leurs discussions, est préjudiciable aux assignats, ils seront des prophêtes qu'on aura refusé de croire. M. Necker lui-même, qui doit aux assignats de ne s'être pas trouvé réduit aux derniers abois, a pris les devans ; car se hâtant de croire les assignats flétris par l'expérience, il s'est pressé de nous dire qu'il *l'avoit craint ;* que *l'expérience* l'a justifié.

Et voilà M. Dupont qui, enchérissant sur tous, parle au peuple de Paris, comme l'auroit fait, au peuple romain, un démagogue ambitieux, dans le temps où ce peuple ne demandoit que du pain et des spectacles. . . . . Ah ! que le peuple ait du travail, et il ne s'inquiétera pas du prix du pain. Il est des pays où le pain est à bon marché, et où le peuple ne laisse pas d'être très-avili et très-misérable.

Veut-on voir, d'un autre côté, la position des défenseurs

des assignats? Oubliés dans le succès, il n'y aura pas assez de foudres pour les punir de la témérité de leur opinion, dans le cas où des circonstances, auxquelles on n'aura pas seulement songé, viendroient déjouer leurs espérances; et il tient à peu qu'on ne les regarde déjà comme dévoués à la fureur populaire.

Ainsi va le monde. C'est au travers de ces odieux obstacles qu'il faut que le règne de la raison et de la liberté s'avance; ce n'est qu'en exposant ses fidèles serviteurs, que la vérité se fait jour. N'importe, il reste encore assez de dédommagemens dans l'exercice de l'esprit public pour mépriser ces dangers. Je pense toujours que la généralité des créanciers, comme des débiteurs, est intéressée à demander une grande émission d'assignats, et à les soutenir dans la circulation par leur confiance. Hors de-là *tous les rapports continueront à se déranger, et le prix des choses à s'avilir.* Les biens nationaux seront plus difficiles à vendre, et le jeu auquel on voudroit ôter les alimens, deviendra plus actif.

§. X V.

Des agioteurs.

Ce n'étoit pas assez pour provoquer l'opinion publique contre les assignats-monnoie, que d'attacher leur convenance à des débiteurs supposés *spéculant sur la dégradation probable du prix de ces papiers*, et *à un grand nombre de propriétaires de la dette exigible*, M. Necker n'a pas dédaigné le soin de placer encore à côté des assignats, *les agioteurs;* ce qui ne laisse pas de produire de l'effet. Nous faisons volontiers ré-

jaillir sur les choses, la haine que nous avons contre ceux à qui on nous fait croire qu'elles conviennent.

Cependant, de quels agioteurs M. Necker veut-il parler ? Si c'est de ceux qui trafiquent des effets publics, sa remarque n'a aucun fondement. On sait, (le ministre peut l'avoir oublié), que l'agioteur n'a jamais d'opinion fixe. Aujourd'hui l'un craint ce que l'autre espère ; demain ce sera le contraire, et ainsi de suite. On ne peut donc rien dire d'eux relativement aux assignats.

Mais si l'on veut séparer l'agioteur de l'agiotage, alors on peut dire : « Les assignats-monnoie sont de l'argent. Si à côté d'eux il reste encore beaucoup d'effets au porteur, il est possible qu'ils aident à l'agiotage ; ce sera suivant les proportions. Mais plus les assignats rembourseront d'effets au porteur, et plus la matière de l'agiotage se détruira, et avec elle l'agiotage lui-même. Ainsi, une grande émission d'assignats, détruisant beaucoup d'effets au porteur, fera grand tort à l'agiotage, et ce tort pourra convenir à certains agioteurs, pendant qu'il en ruinera d'autres.

M. Necker veut-il parler d'une autre sorte d'agioteurs ? De ceux qui vendroient de l'argent aux porteurs d'assignats... Il faut souhaiter qu'ils se multiplient. Si j'en étois le maître, il n'y en auroit pas un, à qui, s'il vouloit ouvrir un bureau, je n'en payasse le loyer ; et que je ne recommandasse à la garde nationale, pour les préserver d'insulte. Je voudrois sur-tout qu'ils fussent nombreux, répandus dans tous les quartiers, et rien ne m'inquietteroit moins que leur commerce. Si l'on eût pris cette mesure lorsque j'engageai un membre de la commune de Paris à la proposer à l'assemblée générale,

combien l'on se seroit épargné d'incommodités ! combien l'on se seroit plus instruit sur les moyens de maintenir dans la circulation, quelques espèces, sans les laisser trop renchérir !

Beaucoup d'hommes, chargés de se procurer une provision d'argent, et chacun, par des moyens dont ils se dérobent la connoissance les uns aux autres, réussiront bien mieux qu'un trésor public, ou une banque, dont tous les mouvemens sont surveillés par la curieuse avidité.

Comme on s'instruit peu sur ces matières! M. Condorcet nous dit : *Il existe moins de 400 millions d'assignats-monnoie, et ils perdent six pour cent contre l'argent; combien perdront deux milliards de papier ?* Est-ce ainsi que l'on calcule? On passe ce sillogisme tronqué à un agioteur, au banquier qui en fait une dépêche à son ami d'Amsterdam, pour faire venir quelque lettre ostensible contre les assignats, dont il craint la concurrence pour ses affaires. Mais M. Condorcet!.. Que n'acheve-t-il son calcul sur leur prétendue perte, dès qu'il l'attribue au discrédit? La quantité de la peur se multiplie par elle-même à chaque accroissement ; c'est une vérité mathématique. Ainsi, en mesurant la peur par la somme des assignats, on arriveroit à les donner presque pour rien, avant qu'il y en eût de fabriqués pour les deux tiers de la valeur des biens nationaux; et ce résultat seroit juste ; car la peur sauve les glaces, en les jettant par la fenêtre.

Un fait détruit ce calcul. Les billets de la caisse d'escompte ne montoient pas, dans la circulation, à 170 millions, et l'argent gagnoit sept pour cent. Il devoit donc gagner

toujours plus, à mesure que la quantité des assignats devenoit plus grande. Le contraire est arrivé, et le prix de l'argent, qui se maintenoit entre deux et demi, et trois pour cent, n'a augmenté que lorsqu'on à vu les assignats se resserrer, et que l'on a chassé les vendeurs d'argent en les menaçant du supplice. Expédition bien malheureuse, si c'est une erreur populaire; et bien criminelle, si elle vient des ennemis de la révolution.

Il est certain que si l'on veut que les assignats perdent, rien n'est si facile ; il n'y a qu'à les calomnier sous tous les rapports, et les associer à tous les désordres.

C'en est assez sur les parties du mémoire de M. Necker qui peuvent se détacher les unes des autres. J'ai prouvé que ce ministre, en nous rappellant qu'il est *à la place du centre*, n'a cependant rien objecté de solide contre les assignats. Toute sa logique repose sur une probabilité de discrédit contraire à tous les principes, à tous les intérêts, à la constitution même; et ce qui est plus étonnant encore, à l'impression qui devoit résulter, dans son esprit, de la loi impérieuse de la nécessité.

Il annonçoit depuis long-temps sa retraite ; et l'on diroit qu'il n'ait pas voulu laisser à la plus précieuse acquisition que la nation ait pu faire, un des plus grands avantages qu'elle puisse en retirer pour ses finances. Il n'a pas voulu se retirer comme les Parthes; mais l'effet est le même. Le crédit des assignats devoit être comme la vertu de la femme de César. . .

Il faut se défier, nous dit-il, *des inventions avec lesquelles*

on veut affranchir, d'un tour de main, tous les embarras accumulés par des circonstances inouies.

Un tour de main, peut n'être pas un effort de génie; mais c'étoit peut-être au génie à voir de bonne heure, que l'état des finances avoit besoin *d'un grand tour de main*; c'étoit peut-être au génie à *se défier* de ce *pas à pas*, qui, consumant sans fruit une grande ressource provisionnelle, laisse accumuler les charges, au risque de ne pouvoir plus exiger de la nation des efforts suffisans.

Oui, *le véritable génie de l'administration, c'est la sagesse.* Mais, qu'est-ce que *la sagesse*, dans les conjonctures où le royaume se trouve? Est-*il sage* de décrier ce dont on ne peut se passer?

Qui faudra-t-il croire, de M. Necker, trouvant que les assignats-monnoie présentent une idée trop simple, trop facile; ou de M. Condorcet, qui les condamne, parce que cette *opération* paroît exiger *des mesuses promptes, arbitraires* et *secrettes;* parce qu'elle suppose une *confiance illimitée dans un ministre des finances, parce qu'il faudroit l'autoriser à opposer des manœuvres secrettes aux manœuvres des agioteurs?*

Qui faudra-t-il croire, ou de M. Dupont, disant au peuple que les assignats *sont bons pour les gens riches qui ont beaucoup de dettes à payer au pauvre peuple;* ou des riches eux-mêmes, s'opposant aux assignats, parce qu'ils ne sont bons que pour leurs débiteurs?

La simplicité d'un moyen de libération en fait l'éloge, s'il n'a d'ailleurs aucun inconvénient qui le repousse; et l'on peut défier M. Condorcet de citer aucun cas, où l'usage des assignats-monnoie exige le genre de mesures, de confiance et de manœuvres qu'il suppose nécessaires.

Quant à M. Dupont, peut-il se méprendre au point de ne pas voir que l'argent rare et cher, convient aux riches. Si on les rembourse, ils l'emploient très-avantageusement pour eux; si l'on ne peut pas les rembourser, ils renchérissent les conditions du crédit. On conçoit que dès-lors tout ce qui tend à diminuer le besoin d'argent doit leur déplaire. M. Dupont peut-il se dissimuler que les quittances de finance seroient faites pour les riches, et pour eux seuls; car s'ils peuvent déjà les achetter à bas prix, ils le pourront bien mieux quand il y en aura davantage. Enfin, pourquoi voit-on les riches capitalistes s'acharner contre les assignats, sur-tout dans les villes de commerce ? Ils craignent les remboursemens... Eh ! qu'ils se tranquillisent s'ils ne sont pas usuriers, et qu'ils ne décrient pas les assignats ; on ne les rembourseta qu'autant qu'ils le voudront, parce que le commerçant, le manufacturier et l'agioteur même, pourront les employer avec avantage.

Encore une observation sur le mémoire de M. Necker. Outre le désordre des idées, on y remarque une grande contradiction. On la retrouve même dans tous les autres écrits contraires aux assignats. On veut tout-à-la-fois, que les assignats chassent le numéraire, et qu'ils le doublent. Ces deux choses s'excluent l'une l'autre. Si le numéraire est chassé, il n'est pas doublé; s'il est doublé, il n'est pas chassé.

C'en est assez sur le mémoire de M. Necker. Je passe aux objecıions manifestées dans l'assemblée nationale, ou dans les écrits qui peuvent mériter quelqu'attention.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.